



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Seul le texte prononcé fait foi

Assemblée générale
66^e session

Comité spécial des opérations de maintien de la paix

Déclaration de la Suisse

prononcée par
M. Serge A. Bavaud
Conseiller

Mission permanente de la Suisse
auprès des Nations Unies

New York, le 21 février 2012

Madame la Présidente,

Des événements importants susceptibles d'avoir un effet sur l'avenir du maintien de la paix sont survenus au cours de l'année. En Côte d'Ivoire notamment, la violente crise suite aux élections a testé la capacité de l'ONU à mettre en œuvre les mandats de maintien de la paix dans des circonstances extrêmement hostiles. L'ONU s'y est engagée de manière ferme et déterminée, ce que la Suisse tient à saluer. L'ONU a fait preuve dans ce cas précis de sa capacité de protéger la population civile contre ces violences. Au Soudan du Sud, la création de la MINUSS est un élément majeur qui doit contribuer à la paix et la sécurité dans ce nouvel Etat-membre. Le mandat de cette mission est vaste et l'environnement dans lequel elle opère est difficile. L'établissement de priorités claires sera essentiel pour sa réussite. Il est d'autant plus important que la mission reçoive les ressources financières et humaines nécessaires afin de mettre en œuvre son mandat crucial.

Au vu de ces deux cas, il est regrettable que des obstacles qui divisent les Etats membres, particulièrement entre ceux qui financent les opérations de maintien de la paix et ceux qui mettent à disposition du personnel, demeurent. L'année écoulée a en effet été marquée par des discussions difficiles sur les aspects financiers des opérations de maintien de la paix, tant lors du Groupe de travail sur l'équipement appartenant aux contingents, que lors de la session du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, ainsi qu'en Cinquième Commission de l'Assemblée générale. Ces discussions, bien qu'importantes, ont eu la conséquence malheureuse de compliquer les débats sur bien d'autres défis auxquels le maintien de la paix de l'ONU continue d'être confronté. Nous avons bon espoir que le groupe d'experts de haut niveau créé pour examiner cette question sera en mesure d'apporter des solutions consensuelles. Le maintien de la paix doit demeurer flexible afin de s'adapter aux réalités changeantes et aux demandes du terrain. Il est dès lors vital que les Etats membres travaillent avec un esprit de partenariat global et soient prêts à dépasser ces divergences. Pour que les missions de maintien de la paix puissent remplir les tâches mandatées, elles ont besoin du leadership politique des Etats-membres, et des ressources matérielles et humaines requises.

Madame la Présidente,

Nous avons pris connaissance avec intérêt de la stratégie du Département des opérations de maintien de la paix et du Département d'appui au terrain sur la contribution du maintien de la paix aux tâches précoces de consolidation de la paix. Le fait que le Secrétariat poursuive un travail visant à clarifier et systématiser la manière dont les opérations de maintien de la paix contribuent à ces tâches doit être encouragé. Nous pensons qu'il est important que le Secrétariat continue ses travaux sur la gestion des transitions au niveau du système ONU. Il est indispensable pour que ces efforts puissent être appliqués de manière efficace que la coordination avec les acteurs responsables pour la consolidation de la paix à plus long terme fasse l'objet d'une réflexion plus explicite. Nous suivrons avec intérêt la mise en œuvre de cette stratégie et espérons qu'elle se traduira par des résultats tangibles dans le terrain.

En matière de protection des civils, la Suisse salue le fait que le C-34 s'est penché sur cette question durant ces quatre dernières sessions pour avancer vers une compréhension de cette tâche commune aux contributeurs du maintien de la paix, et vers un cadre stratégique amélioré. La Suisse salue également le développement par le Secrétariat de modules de formation sur la protection des civils. Il reste maintenant à nous assurer que ces efforts se traduisent dès à présent en résultats tangibles au niveau des missions. La Suisse voudrait relever à cet égard que les considérations du C-34 sur la protection des civils dans le cadre des opérations de maintien de la paix ne peuvent être menées en isolation des activités du reste du système ONU. Une coordination entre tous les acteurs impliqués, y compris avec les acteurs humanitaires, est essentielle et doit se faire dans le respect des mandats de chacun. Le prochain débat à l'agenda du mois de mai 2012 du Conseil de sécurité sur la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix devrait être l'occasion pour les délégations de consolider les avancées des dernières années et offrira certainement des leçons sur lesquelles il s'agira de nous appuyer lors de la prochaine session du C-34.

Les questions du genre et de la mise en œuvre de la résolution 1325, femmes, paix et sécurité, doivent garder toute leur pertinence au sein du C-34. Les nouvelles structures spécifiques dont dispose l'ONU comme UN Women et le Représentant spécial du Secrétaire Général pour la lutte contre les violences sexuelles commises en période de conflits, doivent continuer à être pleinement associées aux discussions du maintien de la paix ONU. Le C-34 devrait également considérer systématiquement les défis spécifiques au genre qui se posent dans le contexte des tâches du maintien de la paix, de manière transversale, et notamment en relation avec la protection des civils. Nous voudrions encourager le C-34 à continuer ses efforts pour prévenir et réprimer les abus et l'exploitation sexuels dans les opérations de maintien de la paix. Finalement, la Suisse est convaincue qu'une participation plus équilibrée d'hommes et de femmes dans les missions, notamment dans des positions dirigeantes, constitue l'une des clés pour l'établissement des bases nécessaires à une paix durable dans une société égalitaire.

Madame la Présidente,

Nous attirons l'attention sur le rapport 2011 du Comité spécial sur les opérations de maintien de la paix, qui encourageait ses membres à « tenir un dialogue informel afin d'intensifier les travaux de son groupe de travail ». Il existe une perception grandissante, que durant ces dernières années, le C-34 a été l'hôte de négociations prolongées, caractérisées par une plus forte rhétorique et par des niveaux augmentés de frustration de toutes les parties. Ma délégation s'engage à nouveau au cours de la prochaine session à vouloir optimiser l'efficacité des processus de travail, aspect qu'elle estime très important. Nous saluons, à ce titre, les premières mesures entreprises pour lancer un tel dialogue et l'adoption de ce jour du projet de décision soumise par le Bureau. Ma délégation espère qu'il sera ensuite possible d'identifier les domaines dans lesquels l'efficacité du Comité pourrait encore être renforcée et augmentée. Les pistes de travail possibles incluent les méthodes de travail, la structure du rapport, le rôle et le soutien du Secrétariat et du Bureau, ou encore l'aide aux pays ayant des difficultés à participer aux travaux. La Suisse est

prête à contribuer à cet effort commun afin d'accroître l'impact sur le terrain des délibérations du C-34.

Je vous remercie.